



N° 004 /PT/PMT/MJDH/SE/SG/DGA/DLSA/2023

EXPOSE DES MOTIFS

Relatif au projet de loi portant amnistie générale pour les faits commis pendant les événements du 20 octobre 2022

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Ministres

Le présent projet de loi vise à accorder une amnistie générale pour les faits commis pendant les événements du 20 octobre 2022 au Tchad et s'inscrit dans le cadre de la réconciliation nationale prônée par les Hautes Autorités de la Transition.

En effet, suite à une insurrection d'une partie de la population tchadienne contestant la prolongation de la période de transition décidée par le Dialogue National Inclusif, des infractions multiples ont été commises avec mort d'homme. Des personnes impliquées ont été, pour certains, arrêtées, jugées et condamnées ou relaxées, et d'autres, en fuite.

Le Gouvernement de transition, soucieux de la réconciliation de tous les fils du Tchad, a engagé des négociations avec les leaders de ce mouvement insurrectionnel pour leur participation à la gestion apaisée de la transition afin d'arriver à un retour de l'ordre constitutionnel au Tchad. Dans cet ordre, un accord de principe a été signé à Kinshasa, sous l'égide du Facilitateur désigné par le CEEAC, le Président de la République Démocratique du Congo.

C'est dans cette logique que le premier geste d'apaisement en faveur des condamnés ou non pour des faits commis pendant les événements du 20 octobre 2022 bénéficient d'une amnistie générale couvrant les infractions pour lesquelles des peines avaient été prononcées ou pas.

Telle est la substance du présent exposé soumis à votre appréciation en vue de l'adoption du projet de loi portant amnistie générale.

Fait à N'Djaména, le 03 NOV 2023

La Secrétaire d'Etat à la Justice
Et aux Droits Humains

Mme BOURKOU LOUISE NGARADOUMRI





PROJET DE LOI N° _____/PT/2023
Portant amnistie générale pour les faits
commis pendant les événements du 20
octobre 2022

مشروع قانون رقم _____/رم/2023
يقضي بمنح عفو عام عن الأعمال المرتكبة خلال أحداث
20 أكتوبر 2022

(/u la Charte de Transition révisée ;
Le Conseil National de Transition a
délibéré et adopté en sa séance du ;
Le Président de la République
promulgue la Loi dont la teneur suit :

بناء على الميثاق الانتقالي المعدل؛
اعتمد المجلس الوطني الانتقالي بعد المداولة في جلسته
المنعقدة بتاريخ؛
يصدر رئيس الجمهورية القانون الآتي نصه:

Article 1er

Sont amnistiées les infractions commises
pendant les événements du 20 octobre
2022 qu'a connus le Tchad.

المادة الأولى
تمنح العفو عن الجرائم المرتكبة في تشاد خلال أحداث 20
أكتوبر 2022.

Article 2

Sont éligibles à cette amnistie, tous les
Tchadiens résidant au Tchad ou à
l'étranger (civils ou militaires), ayant été
impliqués, poursuivis ou condamnés pour
les infractions commises pendant la
période visée à l'article 1er de la
présente loi.

المادة 2
يُمنح هذا العفو لجميع التشاديين المقيمين في تشاد أو في
الخارج (مدنيين أو عسكريين)، الذين تورطوا ولُوحقوا أو
أدينوا بارتكاب جرائم خلال الفترة المشار إليها في المادة الأولى
من هذا القانون.

Article 3

La présente loi sera enregistrée, publiée
au Journal officiel de la République et
exécutée comme Loi de l'Etat.

المادة 3
يسجل هذا القانون وينشر في الجريدة الرسمية للجمهورية
ويعمل به كقانون للدولة.

N'Djamena, le

أنجمينا، بتاريخ

Le Général MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO

الجنرال محمد إدريس ديبي إتنو